



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par visioconférence, le lundi 8 mars 2021 de 10 h 25 à 10 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M. Carl Cleary, directeur général par intérim  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Droits et protection du territoire
  - 3.1 Référendum sur le Code foncier et l'Accord Distinct (LGTPN) | Lancement
4. Infrastructures et services publics
  - 4.1 Programmes d'habitation
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 3.1 RÉFÉRENDUM SUR LE CODE FONCIER ET L'ACCORD DISTINCT (LGTPN) | LANCEMENT

#### RÉSOLUTION N° 7915

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations politiques, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire développer ses propres lois pouvant répondre aux besoins de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi d'adhérer à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et à la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations (LGTPN) et que cette adhésion est l'amorce d'un processus qui nous mènera vers une forme plus élaborée et autonome de gestion des terres et de l'environnement sur Innucci;

CONSIDÉRANT que le 23 mai 2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le plan relatif au processus d'approbation communautaire conformément à l'Accord-cadre et la LGTPN;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire procéder à la ratification de l'Accord Distinct.

IL EST RÉSOLU que Katakuhimatsheta approuve l'Accord Distinct, conformément à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et au Processus d'approbation du Code foncier et de l'Accord Distinct, dans le but de procéder à la ratification du texte de l'Accord Distinct, qui comprend une procédure de modification.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 7916

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sur Tshitassinu;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations politiques, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire développer ses propres lois pouvant répondre aux besoins de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi d'adhérer à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et à la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations (LGTPN) et que cette adhésion est l'amorce d'un processus qui nous mènera vers une forme plus élaborée et autonome de gestions des terres et de l'environnement sur Ilnussi;

CONSIDÉRANT que le 23 mai 2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le plan relatif au processus d'approbation communautaire conformément à l'Accord-cadre et la LGTPN;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire procéder à la ratification du Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et du Processus d'approbation de la communauté de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU, conformément à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et au Processus d'approbation du Code foncier et de l'Accord Distinct de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, de :

- 1- Nommer Madame Josée Buckell, à titre de directrice de scrutin;
- 2- Confirmer la liste des électeurs admissibles;
- 3- Autoriser l'utilisation des méthodes de vote électronique, avec un service de plateforme de vote électronique offert par un fournisseur de services indépendant;
- 4- Approuver le texte du Processus d'approbation du Code foncier et de l'Accord Distinct de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, confirmé par le vérificateur en date du 29 août 2020;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- 5- Approuver le texte du Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh confirmé par le vérificateur en date du 3 mars 2021;
- 6- Tenir un scrutin de ratification pour vérifier si la communauté approuve les documents de ratification conformément au Processus d'approbation du Code foncier et de l'Accord Distinct de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;
- 7- Confirmer la question référendaire déposée;
- 8- Confirmer que le Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et l'Accord Distinct seront approuvés si une majorité d'électeurs admissibles participants expriment un vote favorable;
- 9- Fixer la période de scrutin par vote électronique du 6 au 29 avril 2021;
- 10- Fixer la période de scrutin par vote postal du 6 avril au 2 mai 2021;
- 11- Fixer la période de vote par anticipation du 30 avril au 2 mai 2021; et
- 12- Fixer le jour officiel du scrutin le 3 mai 2021.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

## 4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 7917

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 28-3-5, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 30, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Stéphane Germain.

La greffière,



Josée Buckell